

ABONNEMENT.

Saumur 30 fr.
Poste 35 fr.
Tous mois 16
Six mois 8
Tous mois 18
Six mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} OCTOBRE

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

MM.

- A. DE MAILLÉ, député sortant, prési-
dent du Conseil général.
EUGÈNE BERGER, ancien député.
DE LA BOURDONNAYE, député sor-
tant, secrétaire du Conseil général.
CHEVALIER, membre du Conseil gé-
néral, maire de Chalonnes-sur-Loire.
FAIRÉ, père, avocat, ancien bâton-
nier.
JULES MERLET, ancien préfet de Maine-
et-Loire.
TH. DE SOLAND, député sortant, vice-
président du Conseil général.
LÉONCE DE TERVES, député sortant,
secrétaire du Conseil général.

Les bureaux du Comité conservateur de
Maine-et-Loire, pour l'arrondissement de
Saumur, sont situés rue du Portail-Louis,
32, et sont ouverts de 8 heures du matin à
8 heures du soir.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DU 4 OCTOBRE 1885

A Messieurs les Électeurs du département
de Maine-et-Loire.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Notre premier devoir, en nous présen-
tant à vos suffrages, est de vous faire con-
naître l'esprit dans lequel nous remplissons
le mandat que nous venons solliciter.
Hommes de notre temps, n'ayant d'autre
drapeau que le drapeau national, nous

sommes les adversaires décidés de la poli-
tique suivie par le parti républicain et que
ses passions le condamnent à exagérer de
plus en plus.

Cette politique, vous la connaissez. Elle
a violé en matière d'enseignement les droits
des pères de famille, chassé de leurs sièges
les magistrats les plus savants et les plus
intègres, sacrifié la bonne administration du
pays à des intérêts égoïstes et à des calculs
électoraux. Sa complaisance pour les dé-
nonciations et les tyrannies locales décou-
rage les meilleurs serviteurs de l'État. La
guerre qu'elle fait à la Religion, dans
l'école, dans les hôpitaux et jusque dans
l'église, attente à la liberté de conscience,
et outrage les sentiments de l'immense ma-
jorité des Français. — Vous pourriez com-
pter sur nous pour combattre énergique-
ment ces pratiques oppressives.

Nous nous opposerions également aux
expéditions lointaines et stériles. Les répu-
blicains vous avaient affirmé que de pareil-
les aventures ne seraient pas à craindre
sous leur gouvernement. Qu'est-il advenu
de leurs promesses? La funeste entreprise
du Tonkin, si mal engagée, si mal con-
duite, et qui a coûté déjà tant d'hommes et
de millions. Après avoir prodigné le men-
songe pour cacher les effets de leur pré-
somption et de leur imprudence, les auteurs
de cette coupable folie essayent encore d'é-
garer l'opinion. Eux et leurs partisans célè-
brent à grand bruit le traité conclu avec la
Chine. Ce qu'ils n'ajoutent pas, Messieurs,
et ce qui est la vérité, c'est que le Tonkin
demeure infesté de bandes ennemies, que
de nouveaux et de sanglants efforts sont
nécessaires; c'est qu'aux difficultés de la
conquête succéderont celles de l'occupation
permanente, et que, pendant de longues
années, au prix d'énormes sacrifices, il
faudra laisser trente mille de nos soldats
sous ce climat meurtrier.

Lorsqu'en 1876 les contribuables ont
quitté le pouvoir, nos budgets se soldaient
par des excédents de recettes, malgré les
charges de la guerre de 1870. Depuis que
le parti républicain dispose des deniers

publics, les DEUX MILLIARDS NEUF
CENT MILLIONS que l'État reçoit annuel-
lement des contribuables n'ont pas suffi à
couvrir les dépenses. Le déficit qui, pour
les cinq dernières années seulement, s'élève
à UN MILLIARD ET DEMI, rend inévi-
table à bref délai l'emprunt que le gouver-
nement n'a pas osé faire avant les élections.
Si vous voulez que le mal ne devienne pas
irréparable, si vous voulez éviter la créa-
tion de nouveaux impôts et peut-être un
jour la banqueroute, vous nommerez des
députés résolus à exiger la plus sévère
économie.

Le désordre des finances et les inquié-
tudes trop justifiées qui en résultent sont au
nombre des causes auxquelles est dû le
malaise croissant des affaires. L'Agricul-
ture, particulièrement atteinte, ne peut plus
avoir d'illusions sur l'intérêt que nos gou-
vernants affectent de lui porter. Les minist-
res et la majorité républicaine de la Cham-
bre n'ont-ils pas repoussé tout dégrèvement
de l'impôt foncier? Se sont-ils inquiétés de
la rareté des bras dans les campagnes, en
adoptant une loi militaire qui ne laisse plus
à personne la chance d'un bon numéro? —
La protection de l'Agriculture, du Com-
merce et de l'Industrie, la recherche de
moyens efficaces pour les défendre contre
la concurrence étrangère ont un caractère
exceptionnel d'urgence. Nous estimons que,
dès le début de la prochaine législature,
elles doivent être l'objet de la sollicitude des
députés.

Telle serait, Messieurs et chers Conci-
toyens, notre ligne de conduite si nous
avions l'honneur de vous représenter. Ceux
d'entre nous qui ont déjà siégé dans les
assemblées législatives l'ont affirmée par
leurs actes et, tous, nous les suivrons fidèle-
ment. A l'heure présente, il y a au-dessus
des questions de parti un devoir qui s'impose
aux électeurs comme aux candidats, c'est
de s'unir pour préserver la France de l'a-
baissement et de la ruine. Nous sommes
certains que, le jour du vote, les intelligentes
et honnêtes populations de Maine-et-Loire
vondront concourir à cette œuvre de salut.

Agréer, Messieurs et chers Concitoyens,
l'assurance de nos sentiments dévoués.

C^{te} DE MAILLÉ, président du Conseil
général, député sortant.

BERGER, ancien député.

V^{te} DE LA BOURDONNAYE, député
sortant, membre du Conseil
général.

CHEVALIER, membre du Conseil
général, maire de Chalonnes-sur-
Loire.

ALEX. FAIRÉ, avocat, ancien bâton-
nier.

JULES MERLET, ancien préfet de
Maine-et-Loire.

TH. DE SOLAND, député sortant,
membre du Conseil général.

C^{te} LÉONCE DE TERVES, député sor-
tant, membre du Conseil général.

ÉLECTEURS,

SACHEZ VOUS SOUVENIR!

Vous allez nommer vos députés.

De votre vote dépendra l'avenir de la
France.

Le passé doit être pour vous un guide.

Voyez où la République opportuniste nous
mène.

Tous les jours elle fait un pas. Ce qui pa-
raissait impossible, odieux, hier, semble
maintenant presque tout naturel.

Et cependant, avec une apathie inconce-
vable, on laisse faire. C'est contre cette apa-
thie qu'il faut réagir.

Faites le bilan de ces dernières années.

Examinons les finances d'abord.

Depuis quatre ans que les opportunistes
disposent du budget, l'État dépense, chaque
année, trois milliards 600 millions, tandis que
l'impôt ne lui donne en moyenne que trois
milliards de recettes. Il en résulte nécessaire-
ment un déficit de six cents millions de francs
chaque année. Ces chiffres sont incontes-
tables.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

Le Duc et la Duchesse de Nemours
A SAUMUR

(8, 9, 10 ET 11 AOÛT 1843)

Suite (1)

Voici la relation officielle des travaux
théoriques et pratiques qui ont été exécutés,
à l'École Royale de cavalerie, en présence
de M^{te} le duc de Nemours, pendant son sé-
jour à Saumur, les 8, 9 et 10 août 1843:

L'École royale de cavalerie vient d'être visitée
dans tous ses détails par S. A. R. M^{te} le duc de
Nemours. S. A. R. M^{te} la duchesse de Nemours
accompagnait le prince dans son voyage.

LL. AA. RR. sont arrivées à Saumur le 8 août, à
9 heures de l'après-midi, venant de La Flèche. Un
escadron sous les ordres supérieurs du chef d'es-
cadron est allé attendre LL. AA. RR. à un kilo-

(1) Voir l'Écho Saumurois des 25, 26, 27, 29, 30
septembre et 1^{er} octobre.

mètre de la ville. Le surplus de l'École, l'état-ma-
jor ayant en tête M. le maréchal de camp Prevost
qui la commande, les divisions d'officiers d'ins-
truction composées d'officiers détachés de tous les
régiments de l'armée, les divisions d'officiers élèves
et le second escadron de troupe attendaient à che-
val, formés en bataille, la droite appuyée au pont
Napoléon et la gauche se prolongeant sur la route
par laquelle venaient les augustes voyageurs. Arri-
vés à hauteur de la troupe, LL. AA. RR. ont été
reçues par M. le général commandant l'École,
qui, dans une courte et bienséante allocution, leur
a exprimé tout le bonheur qu'officiers, sous-offi-
ciers et soldats éprouvaient de l'honneur de leur
visite.

M^{te} le duc et M^{te} la duchesse de Nemours ont
alors quitté leur voiture de voyage: Le Prince est
monté à cheval et la Princesse dans une calèche
découverte mise à sa disposition par M. le général
Prevost. LL. AA. RR. ont fait ainsi leur entrée
dans la ville accompagnées non-seulement de l'É-
cole de cavalerie, mais encore d'un brillant état-
major, dans lequel se trouvaient MM. les lieuten-
nants-généraux comte Dejean, comte de Sparre,
Trezel, les maréchaux-de-camp Ordener et Boyer,
ainsi que plusieurs officiers supérieurs et autres
venus de différents corps.

Après être resté une heure à l'hôtel du Balvé-
dère, Monseigneur le duc de Nemours s'est rendu

sur le terrain du Chardonnet, en face du quartier,
pour y passer en revue l'École qui s'y était réunie
au complet. Rien de plus brillant que cette troupe
composée de près de 200 officiers de toutes armes
et de sous-officiers et cavaliers-élèves-instruc-
teurs, l'élite des corps de l'armée d'où ils sont dé-
tachés. Après la revue, le Prince a fait connaître
que, par diverses ordonnances, M. le capitaine de
Boulangy était nommé chef d'escadrons au 4^e de
chasseurs; que M. le colonel Fleury, commandant
en second l'École, était promu au grade de com-
mandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur, et
M. Farges, vétérinaire en 1^{er}, nommé chevalier
dans ledit ordre. Ensuite le défilé a eu lieu et S.
A. R. s'est rendue à la carrière du Sud pour y voir
exécuter la course des têtes par les officiers d'in-
struction de la 1^{re} division. Revenue sur le Char-
donnet, elle y a suivi, avec une attention soutenue
et beaucoup d'intérêt, l'exécution de plusieurs
articles de l'école du peloton par la 1^{re} division
des officiers-élèves, et de l'école d'escadron com-
mandée par des lieutenants d'instruction de la 1^{re}
division.

Le second jour, 9 août, de 7 à 11 heures du
matin, le Prince a assisté au travail du manège
académique et de carrière des officiers-élèves et
officiers d'instruction des 1^{re} et 2^e divisions; le-
quel a été suivi de la voltige académique exécutée
par les mêmes officiers. Après quoi S. A. R. a

visité l'École de maréchalierie, où, à un signal
donné, près de cent élèves maniaient le marteau
et forgeaient en même temps. Ensuite eut lieu la
théorie sur le cours de maréchalierie dont un exem-
plaire a été offert à S. A. R. et à chacun des offi-
ciers généraux présents. Pour terminer, le Prince a
fait faire devant lui, et suivi avec beaucoup d'inté-
rêt, l'application simultanée des deux systèmes de
ferrure en usage à l'École, celui de la ferrure à
chaud et celui de la ferrure podométrique.

De midi à 4 heures, S. A. R. a assisté aux théo-
ries sur l'ordonnance et sur le cours d'équitation
faites aux officiers d'instruction et aux officiers-
élèves; et de 4 à 6 heures, au travail pratique du
manège académique exécuté:

Une première reprise par les sous-officiers titu-
liaires et les sous-maîtres de manège;

Une seconde reprise par MM. les capitaines de
l'état-major;

Et une troisième reprise par MM. les écuyers.

Ces trois reprises ont été suivies d'une quatrième
de sauteurs en liberté par les sous-maîtres de ma-
nège.

S. A. R. a été en ne peut plus satisfaite de ce
travail pratique dont elle a beaucoup loué le mé-
rite d'exécution, et qui lui a prouvé qu'à l'École
de cavalerie, l'équitation y était professée et pra-
tiquée avec une rare habileté. S. A. R. M^{te} la du-
chesse de Nemours était venue honorer de sa pré-

Peut-on continuer un pareil système ? Non.

Les dépenses dépassent les recettes, qui elles-mêmes ne peuvent être augmentées.

Le contribuable succombe déjà sous le poids écrasant des impôts ; il faudrait donc réduire les dépenses. Autrement on court à la faillite.

Et où passe notre argent ? En constructions de lignes de chemins de fer sans trafic, vrais chemins de fer électoraux, — d'écoles-palais qui manquent d'élèves (il y en a bien assez pourtant qui viennent y apprendre à rougir de la modeste et sombre mansarde de leurs parents), — en créations de nouveaux et nombreux emplois, aussi inutiles que largement rétribués, et tous donnés à la clientèle.

En outre, l'Etat s'est fait industriel. Afin de disposer d'une légion d'employés devenus des fonctionnaires, d'en disposer à sa guise et de les avoir sous la main en temps électoraux, il a voulu avoir son réseau de chemin de fer.

Ce réseau, l'année dernière, a donné un déficit de 34 millions. Cette année, les comptes sont plus embrouillés que jamais, dit la commission du budget, et ils sont arrangés de façon à ce que personne n'y comprenne rien. Ce que l'on prévoit, c'est que le déficit sera au moins égal au précédent, c'est-à-dire que 34 millions doivent être ajoutés aux 34 autres, plus les intérêts annuels.

Peut-on raisonnablement continuer ? Un industriel, soucieux de ses intérêts, abandonnerait cette mauvaise affaire. Les opportunistes semblent tout autrement disposés. Ainsi, le gouvernement, qui devait être celui des économies, a emprunté en 7 ans 4 milliards ; nos caisses sont vides, et, après les élections, il faut nous attendre encore à de nouveaux impôts.

Les hommes qui nous gouvernent, dit M. Germain, dans sa lettre aux électeurs de l'Ain, ne tiennent qu'à une chose : « avoir » la majorité, disposer du budget de la France en faveur des leurs ; c'est là tout leur programme.

Electeurs, sachez vous souvenir ! et mettez le holà à leurs coupables espérances !

Ils ne veulent pas que la lumière se fasse sur leurs gaspillages. Les conservateurs de la Chambre ont demandé qu'une commission pût établir, au moyen de documents officiels, la véritable situation financière du pays. La majorité opportuniste a refusé.

En République, cela s'appelle faire la lumière partout.

Et les expéditions lointaines ?

Au mépris de la Constitution, qui dit qu'aucune guerre ne sera faite sans qu'au préalable les Chambres consultées aient répondu affirmativement, n'avons-nous pas eu les expéditions de Tunisie, du Tonkin, de Cochinchine, de Madagascar, du Cambodge, etc. ? Ne parlons que de celle du Tonkin. Cette guerre n'a-t-elle pas été engagée légèrement, sottement ? N'a-t-elle pas été continuée d'une façon déplorable ? A-t-on jamais su ce qui s'y passait ?

Sachez vous souvenir, électeurs, des mensonges de Jules Ferry, cachant la vérité à la Chambre et au pays.

Cette malheureuse guerre nous a coûté la perte de plus de 3,000 Français tués ou morts de misère et de maladie. On y a dépensé environ cinq cents millions de francs en pure perte, car, quoi qu'en ait dit Ferry, tout est à recommencer après les élections ; les massacres de nos malheureux nationaux se continuent avec plus de cruauté que jamais.

Le gouvernement oserait-il publier la liste des martyrs qu'a faits, au Tonkin, sa criminelle politique ?

Ferry et ses collègues sont tombés dans le mépris.

Les lettres de l'amiral Courbet, cette illustre victime, sont venues donner le dernier coup à ces polichinelles.

Mais Ferry n'est pas le seul coupable. Les députés républicains opportunistes qui s'étaient faits les plats valets de sa politique et qui votaient tout ce qu'il demandait, sont aussi coupables que lui. S'ils votaient sciemment, rien ne saurait les excuser. Au contraire, s'ils se sont laissés tromper, ce sont des niais, et des niais, il n'en faut plus à la Chambre. Electeurs, sachez vous souvenir !

Et l'ouvrier à qui tant de belles et séduisantes promesses ont été faites ? La majorité opportuniste s'est-elle seulement occupée de lui ? Ah ! oui, une seule fois, il y a deux ans. A cette époque, les ouvriers de Paris, commençant à se ressentir de la crise qui pèse encore si lourdement sur le travail et le paralyse presque partout, demandaient que le gouvernement ouvrit une enquête pour en connaître et en combattre les causes. Malgré Jules Ferry, qui trouvait que tout allait au mieux et qui ne voulait rien faire, la Chambre nomma une commission de 44 membres. Mais cette commission n'a pas donné signe de vie, et son rapport, si impatiemment attendu, n'a pas encore paru. Electeurs, sachez vous souvenir !

Sachez vous souvenir que le commerce et l'agriculture sont aux abois par suite des tarifs qui favorisent à l'excès une invincible concurrence étrangère qui ruine nos maisons.

Et la persécution religieuse ? A qui en revient la triste et terrible responsabilité ? A la majorité opportuniste.

Electeurs ! sachez vous souvenir du fameux article 7 ! Aviez-vous jamais vu rien de plus barbare et de plus odieux que les attentats contre les personnes et les biens des religieux administrativement et brutalement accomplis par cette bande de crocheleurs ?

Sachez vous souvenir du rôle humiliant, odieux, imposé à notre brave armée, obligée d'assister à ces exécutions, l'arme au bras, le sabre au poing. Mais, disons-le vite et bien haut : elle a obéi, par devoir, malgré elle, le rouge au front, le cœur navré.

Sachez vous souvenir de ces jugements scandaleux, iniques, sans précédents dans l'histoire des temps, rendus par ce que l'on appelait « le Tribunal des conflits », qui avait pour président le ministre de la justice, à la fois juge et partie.

Sachez vous souvenir de l'interdiction de nos processions si belles, si imposantes ! Interdiction que rien ne justifie, si ce n'est

le malin plaisir d'opprimer nos consciences.

Sachez vous souvenir que sous la République opportuniste et libérale, vous n'avez pas le droit de faire élever vos enfants en chrétiens.

A l'école, laïque, obligatoire, ils apprendront tout, excepté le plus nécessaire, à aimer et à servir Dieu.

Sachez vous souvenir qu'une nation assez imprudente pour chasser Dieu de partout et le renier, est une nation perdue et maudite ; tout l'enseigne, tout le prouve.

Laissez les opportunistes se raccrocher aux branches pour essayer de se faire réélire le 4 octobre prochain ; laissez-les se transformer de toutes les façons ; s'allier aux intransigeants, aux radicaux, aux socialistes, aux anarchistes, et prendre le titre de : radicaux de gouvernement, pour donner le change aux électeurs ; laissez-les devenir Peaux-Rouges si le cœur leur en dit, mais ne votez pas pour eux. Autrement vous auriez la même majorité, et si celle-ci revenait à jamais à la Chambre, vous ne tarderiez pas à avoir la Commune légale avec toutes ses horreurs, ses crimes mille fois plus grands, plus monstrueux, plus cruels qu'en 1871, parce qu'ils se feraient au nom de la loi.

Nous n'exagérons rien. N'entendez-vous pas déjà les cris poussés par ces cohortes impies ?

Voyez leurs programmes : Séparation de l'Eglise et de l'Etat, suppression du budget des cultes, c'est-à-dire le vol et la spoliation ; la suppression du clergé, l'impôt sur le revenu, l'abolition de l'armée, la guerre au capital, aux bourgeois ; toutes choses qui font frémir et qui sentent la dynamite, le pétrole et le sang !

Votez pour des conservateurs. Ils sauront remettre les choses à leur place, respecter les droits sacrés de la conscience, ranimer le crédit, ramener la confiance, tenir haut et ferme le drapeau et sauver la France.

Pas d'abstentions surtout ! Au moment actuel, elles ne seraient plus seulement une lâcheté, elles seraient un crime.

Ne dites pas, non plus : « Les élections » se feront bien sans moi ; à une voix près, » les choses iront bien quand même. »

Ce serait une grave faute, une grande imprudence ; n'avons-nous pas eu la République à une seule voix de majorité ?

Electeurs, sachez donc vous souvenir !

Chronique générale.

A la veille des élections, l'union du parti conservateur est en butte à toutes sortes d'attaques directes, d'intrigues sounoises, de menées déloyales. Rien de plus naturel. Aux électeurs donc de se mettre en garde contre ces manœuvres de leurs adversaires. Ils redoutent tellement les résultats de l'entente conservatrice sur le terrain électoral, qu'ils vont jusqu'à dire, par leur principal organe, la République française, que voter pour les intransigeants ou voter pour les monarchistes, dans les termes où se pose le problème électoral, c'est tout un.

Il semble cependant qu'entre le program-

me politique des conservateurs et les professions de foi des intransigeants, il y ait un abîme ; tandis qu'entre les doctrines de gouvernement de l'opportunisme et de l'intransigeance, la différence, plus apparente que réelle, consiste dans la forme plus ou moins brutale, violente dont elles sont revêtues.

Il est inexact, paraît-il, que le général de Courcy ait demandé son rappel. Il a seulement déclaré qu'étant muni de pleins pouvoirs, il restait seul juge du moment le plus favorable pour refouler les Pavillons-Noirs concentrés au nord de Hong-Hoa. Le général ne s'inspirera que de l'intérêt militaire du pays. On s'attend à un engagement très-prochain sur le fleuve Rouge.

Boulogne-sur-Mer, 29 septembre.
La prospérité républicaine fait merveille dans nos contrées.

On annonce que la grande usine métallurgique de Marquise s'est trouvée dans la nécessité de donner congé à 409 de ses employés, la plupart mariés et pères de famille.

Le mariage de la princesse Marie-Amélie d'Orléans, fille du duc de Chartres, avec le prince Valdemar, fils du roi de Danemark, sera célébré le 22 octobre, en la chapelle du château d'Eu.

Des représentants de plusieurs familles royales de l'Europe assisteront à cette belle cérémonie.

A MADAGASCAR

M. Baudais, commissaire de la République à Madagascar, est appelé en France pour fournir au gouvernement des renseignements détaillés sur la situation de l'île et formuler son opinion sur la manière dont l'expédition entreprise pourrait se terminer avantageusement pour nos intérêts et honorablement pour notre pavillon.

Les rapports de l'amiral Miot et de M. Baudais accusent des divergences sur lesquelles il importe d'être éclairé.

Le ministère se renfermant, à la veille des élections, dans le silence le plus complet sur les événements qui se passent au Tonkin et à Madagascar, nous sommes obligés de recourir aux journaux anglais, pour avoir des renseignements.

Il est probable que, jusque après les élections, nous serons contraints de puiser à cette source.

Le Standard, d'après une dépêche de Tamatave, dit que le combat qui a eu lieu le 10 courant à Farafate, entre nos troupes et les Hovas, a été des plus sérieux, et a duré plus de deux heures.

Nous avons eu 4,400 hommes engagés ; nos pertes se sont élevées à 30 hommes tués et blessés, et nous nous sommes retirés en bon ordre sur Tamatave.

sence ces exercices équestres qui ont paru lui faire grand plaisir.

Le troisième jour, 10 août, de 7 à 10 heures du matin, le Prince a visité les écuries, examiné les chevaux, particulièrement ceux de manège et du haras, les juments poulinières et leurs produits dont plusieurs ont donné lieu, de sa part, à des observations très-judicieuses. S. A. R. a aussi visité l'école des trompettes, où, au moyen d'exercices, elle s'est assurée des progrès des élèves ; puis les chambres d'officiers-élèves et celles de la troupe. Dans ces dernières elle a questionné avec beaucoup de sollicitude sur tout ce qui se rattache et peut contribuer au bien-être des cavaliers.

Trois heures de l'après-midi était l'heure marquée pour le Carrousel militaire, véritable bouquet de la fête : Oh oui ! c'était bien une fête pour l'Ecole de cavalerie que la présence au milieu d'elle de LL. AA. RR. M^{re} le duc et M^{re} la duchesse de Nemours.

Le Prince et la Princesse sont arrivés exactement à l'heure dite, et ont pris place dans la tribune qui leur avait été préparée sur un des grands côtés de la carrière du sud de l'Ecole. LL. AA. RR. y ont admis plusieurs dames, plusieurs officiers généraux et hauts fonctionnaires. A droite et à gauche de cette tribune et sur les autres côtés de la carrière, des gradins avaient été établis sur lesquels, dès une heure, environ 6,000 personnes s'é-

taient convenablement placées. Parmi elles un grand nombre était venu de 30 et 40 lieues. Un chiffre au moins égal d'autres personnes qui, faute de place, n'étaient point sur les gradins, s'étaient massées sur la levée d'enceinte, en face et à 50 pas de la carrière.

Malgré une aussi grande multitude de monde, partout l'ordre le plus parfait a régné. Il faut dire, il est vrai, que des mesures aussi sages que prévoyantes avaient été préalablement prises par le maréchal-de-camp commandant l'Ecole, qui en avait confié l'exécution à des officiers et sous-officiers dont la fermeté à faire respecter toute consigne était égalée par une grande politesse et le plus louable empressement à faire placer les porteurs de cartes d'entrée. En face de LL. AA. RR. et au pied du talus de la levée d'enceinte, un trophée d'armes fort bien entendu avait été dressé.

On amena d'abord dans la lice le superbe étalon Caravan, et plusieurs poulains qui y gambadèrent en liberté pendant quelques instants. Ensuite commença le carrousel des officiers. Cette reprise composée de quarante-huit officiers d'instruction et élèves des premières divisions, appartenant aux divers régiments de l'armée dont ils portaient les brillants uniformes, était commandée par M. le chef d'escadrons de Noyval, chargé de la direction du manège. On ne peut se faire une idée parfaite, à moins d'avoir vu, de l'étonnante dextérité avec

laquelle ces officiers ont exécuté la course des bagues à la lance, la course des têtes à terre et l'exercice du javalot. Leur adresse à manier en même temps leurs chevaux, dont la beauté et la vigueur commandaient l'admiration, ne fixait pas moins l'attention des spectateurs, particulièrement de ceux à qui des connaissances spéciales permettaient d'apprécier le mérite de la haute équitation qui se faisait à toutes les allures dans l'exécution des nombreuses figures.

Après le carrousel des officiers, est venu celui non moins remarquable de la troupe, exécuté par un escadron de cavaliers-élèves commandé en deux reprises par MM. les capitaines instructeurs Michaux et Dubos. Rien de plus habile, rien de plus varié, rien de plus surprenant que les manœuvres exécutées par cette troupe au milieu du cliquetis des sabres, des coups de pistolets et des détonations de pièces d'artillerie, et s'agitant en mille directions. On a particulièrement remarqué des commandements suivis de vivat en l'honneur du Roi, du Prince et de la Princesse, avec accompagnement du feu tonnant de deux pièces de 6. Cet épisode était électrisant.

Enfin, les manœuvres terminées, M^{re} le Duc et M^{re} la Duchesse de Nemours se sont retirés, et la foule s'est écoulée avec le même ordre et la même tranquillité que pour l'entrée. On n'entendait qu'une exclamation, tant tout le monde était

unanime, pour exprimer le plaisir, la joie que chacun éprouvait d'avoir assisté à cette fête militaire que l'Ecole était si heureuse d'avoir pu offrir à ses augustes visiteurs.

Le 11 août, à neuf heures du matin, LL. AA. RR. ont quitté Saumur, accompagnées et escortées comme à leur arrivée, se dirigeant sur Angers.

Avant de monter à cheval, M^{re} le duc de Nemours a réuni dans la cour de l'hôtel le corps d'officiers de l'Ecole et lui a adressé de touchants adieux.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

J. BRETON, directeur-administrateur.

Lundi 5 octobre 1885,
Ouverture de la saison théâtrale

LA CLOSERIE DES GENETS

Drame en 7 actes, par Frédéric Soulié.

Boreaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes d'avance, chez le Concierge du Théâtre.

ÉTRANGER

La question bulgare paraît avoir pris depuis deux jours un aspect moins net. Les puissances recherchent vainement la solution que doivent sanctionner les ambassadeurs qui vont se réunir en conférence à Constantinople. Ces lenteurs, trop habituelles à la diplomatie, sont regrettables, pendant le temps qu'elle perd, les dangers d'un soulèvement général dans les provinces balkaniques s'accroissent de jour en jour.

Aussi la Turquie, à ce qu'on assure, a-t-elle repris les armements que, dans un esprit de conciliation, le nouveau cabinet avait fait suspendre. Ces armements sont poursuivis avec la plus grande activité.

Malgré ce fâcheux état de choses, on agit toujours, dans les cercles diplomatiques, au règlement pacifique de la question bulgare.

Constantinople, 30 septembre.

Le Sultan attend avec impatience l'ouverture de la Conférence qui doit statuer sur la question des Balkans. En attendant, le gouvernement appelle les réservistes des 1^{er} et 2^{es} corps d'armée, et des ordres ont été transmis dans ce but aux villayets d'Hadavendjick, Castamouni, Andrinople, ainsi qu'à Amid et à Sinople.

L'ambassadeur d'Allemagne est arrivé, mais il est encore retenu par les formalités de la quarantaine. M. de Radowitz a pris à Berlin les instructions verbales de M. de Bismarck.

L'ambassadeur d'Autriche n'a pas encore reçu ses instructions.

Tous les autres ambassadeurs sont prêts à participer aux délibérations qui auront lieu sous la présidence de M. Corti, doyen du corps diplomatique. On pense qu'elles pourront commencer demain.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous recommandons aux électeurs de vérifier attentivement leur bulletin avant de le déposer dans l'urne. Il importe d'éviter les erreurs qui pourraient résulter de ce que la liste conservatrice commence par le nom de M. le C^{te} de Maille, président du Conseil général, et la liste républicaine par celui de M. Maille, maire d'Angers.

École de Cavalerie de Saumur.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES.

Par application du décret du 14 janvier 1860 et par décision ministérielle du 27 septembre 1885, ont été nommés aides-vétérinaires stagiaires à l'École d'application de cavalerie, pour prendre rang au 1^{er} octobre 1885, les 10 vétérinaires diplômés ci-après, savoir :

M. Stahl (Henri),
Paris (Jean-Jacques),
Sarrazin (Henri),
Hue (Emile),
Plaut (Antoine),
Pierre (Camille),
Monod (Théophile),
Debanne (Camille),
Thiriet (Charles),
Barroux (Paul-Charles).

Nous apprenons avec plaisir que M. Georges Brière, de Saumur, vient d'être reçu à l'École Polytechnique avec le n^o 66, sur les candidats admis.

Il est probable que la mise en route de la classe de 1884 n'aura pas lieu avant le 15 décembre.

LES MENSONGES DU CITOYEN ALLAIN-TARGÉ

Le Patriote fait un bruit de tous les diables avec le discours du citoyen Allain-Targé.

Il le répand à profusion dans nos campagnes; il en inonde le département.

Voyons donc rapidement ce que renferme cette harangue ministérielle.

Tout d'abord, un grossier mensonge. — D'après l'associé de Brisson, les hommes qui dirigent l'opposition en Maine-et-Loire

« désertent le drapeau tricolore et prêtent à suivre le drapeau du privilège et de l'ancien régime. » Inutile de répondre, n'est-ce pas ? Les électeurs n'ignorent pas, en effet, que le drapeau blanc n'est plus qu'un souvenir et que personne ne songe à faire revivre le passé.

En second lieu, un appel aux mauvaises passions. — « Ce n'est plus que dans quelques rares départements, affirme le citoyen-ministre, que l'on consent encore à être opprimés. » — Afin de détruire la bonne harmonie et l'union qui règnent dans notre camp, le sieur Allain-Targé, se conformant en cela à la saine tradition républicaine, cherche à exciter les paysans contre les propriétaires, les ouvriers contre les patrons. Ceux-ci seraient les oppresseurs, et ceux-là les opprimés. — Peine inutile, car l'on sait aujourd'hui qu'il n'y a d'opprimés en France que les contribuables, sans cesse rançonnés par les ministres de la République.

Pour continuer, le buveur d'eau de la place Beauvau essaye de rejeter sur les conservateurs la responsabilité de toutes les fautes commises par les républicains.

S'il faut en croire le sieur Allain-Targé, ce sont les conservateurs qui ont engagé la France dans l'expédition du Tonkin. Ce sont eux qui ont amené le désordre dans nos finances, en votant des dépenses excessives et des dégrèvements prématurés. Ce sont eux qui ont occasionné les souffrances de l'agriculture et du commerce, en refusant de les protéger contre la concurrence étrangère. — A qui donc le citoyen-ministre fera-t-il avaler tous ces mensonges ? A qui donc fera-t-il croire que les conservateurs, disposant seulement de 90 voix dans la dernière Chambre, ont fait la loi aux 450 membres de la majorité républicaine, et sont responsables de toutes les décisions prises par celle-ci, — décisions contre lesquelles ils ont, au contraire, énergiquement protesté ?

Mais voici qui donne la mesure de la sincérité et de la bonne foi du sieur Allain-Targé. — Qui donc, s'écrie-t-il, qui donc a troublé la paix religieuse dans notre pays ?

— Vous croyez peut-être que ce sont les auteurs des fameux décrets sur les congrégations, les partisans de la laïcisation ou l'outrance ? Pas le moins du monde, ce sont les conservateurs. — C'est le loup qui, cette fois encore, a été persécuté par l'agneau !

Et qui donc a désorganisé l'administration ? Qui donc en a faussé tous les rouages ? — Ce sont encore les conservateurs, « les gens de l'ordre moral et du Seize-Mai ! » — Vous voyez cela d'ici.

Les hommes qui étaient au pouvoir en 1877, et qui n'y sont jamais revenus depuis, sont néanmoins responsables de tous les excès, de tous les abus commis par l'administration jusqu'en 1885 ! — Telle est la logique ministérielle.

Il est évident que le citoyen Allain-Targé a pris les Angevins pour des imbéciles, et qu'il s'est cru dispensé de leur fournir de bonnes raisons et des arguments sérieux.

Il ne tardera pas à s'apercevoir qu'il a mal jugé ses compatriotes, mais qu'en revanche, ceux-ci l'ont apprécié à sa juste valeur, et le considèrent comme un simple fumiste. (Petit Courrier.)

COMME C'EST RASSURANT !

La liste patronnée par la Lanterne, et en tête de laquelle figurent M. Brisson et M. Allain-Targé, porte le titre de « liste radicale-socialiste. » Voilà donc où la République nous a conduits : un président du conseil et un ministre de l'intérieur se présentant aux électeurs comme « socialistes » !

C'est ce même M. Allain-Targé qui a eu la prétention, au banquet de la salle Chauveau, de faire la leçon aux conservateurs, de se poser en conservateur plus conservateur que les conservateurs, et qui est aussi inscrit sur la liste des candidats républicains de Maine-et-Loire.

Puisque M. Allain-Targé est socialiste, M. Bury radical, et M. Benoist opportuniste, nous demandons de nouveau formellement que les huit candidats de la liste « sans programme » nous disent quelle République ils veulent maintenir et perpétuer : l'opportuniste, la radicale, ou la socialiste ?

QUEL RÔLE JOUE DONC M. MARIE-BAUDRY ?

L'un des candidats républicains, M. Marie-Baudry, maire de Cholet, parcourt les campagnes de la Vendée en se donnant comme protecteur zélé de la religion. Il accorde liberté complète aux prêtres et aux

cérémonies catholiques; il est le soutien des écoles congréganistes. C'est à cette réputation qu'il doit son élection au Conseil général.

Mais, cette fois, les Vendéens deviennent défiant; ils se demandent avec étonnement pourquoi M. Marie-Baudry, républicain-catholique, se fait le remorqueur des librepenseurs acharnés, les Bury, les Combar, les Benoist, les Varrailhon, etc., ces hommes qui ne manquent jamais l'occasion de tracasser les prêtres, les frères et les religieuses. Le rôle du maire de Cholet paraît fort louche aux électeurs de l'arrondissement. Doués d'un admirable bon sens, ils écoutent tout avec attention et sans rien dire; mais quand le candidat républicain est parti, ils font des réflexions qui ne sont point en faveur de M. Marie-Baudry.

Nous le saurons mieux encore dimanche prochain. (Journal de Maine-et-Loire.)

Dans le Finistère, voici la manœuvre à laquelle les républicains n'ont pas craint de recourir.

Ils viennent de faire afficher dans toutes les communes du département un grand placard divisé en deux parties. A gauche, le programme des candidats républicains signé de leurs noms; à droite le prétendu programme de leurs adversaires avec les noms des candidats conservateurs : quelques-uns imprimés en très-gros caractères, les autres en petits caractères. Au-dessus du programme des candidats républicains, un faisceau de drapeaux tricolores, et au-dessus des noms et du programme prêtés aux candidats conservateurs, un autre faisceau de drapeaux blancs fleurdelisés.

C'est la calomnie par l'image.

Pas plus dans le Finistère que dans Maine-et-Loire on n'importe quel département, la question n'est posée entre deux drapeaux : il n'y a en France et pour tous les partis, hormis le parti communiste, qu'un seul drapeau, le drapeau national, le drapeau TRICOLORE.

Est-ce que, depuis 1830, les gouvernements successifs n'ont pas toujours eu le même drapeau ?

Malheureusement, de nos jours, on cherche à l'avilir en le républicanisant.

A LA RÉGIE !

Il s'était formé, dans la défunte Assemblée, un groupe agricole qui avait acquis peu à peu une certaine importance et que présidait en dernier lieu M. Méline, ancien ministre de l'agriculture. Ce groupe a obtenu — chose extraordinaire — que la Chambre s'occupât de questions pratiques; c'est grâce à lui qu'elle a voté :

La réduction du droit de mutation sur les échanges de parcelles contiguës,

Une réduction des frais des ventes judiciaires pour la petite propriété,

Une partie du code rural,

La loi sur les sucres,

Et, ce dont il n'y a pas à la louer :

Le fameux relèvement des droits de douane destinés à protéger quelques producteurs aux dépens de la masse des consommateurs.

Or, ce que l'agriculture a fait pour entraver la liberté des échanges, les négociants en vins doivent le faire pour l'assurer au profit de tous.

Le *Moniteur Vinicole* s'efforce de convaincre tous les consommateurs qu'ils tiennent en leurs mains le sort de la plus détestable de toutes les administrations passées, présentes et futures : la Régie. Il sait, en agissant ainsi, rendre service à la chose publique, et ne cessera de combattre cette Régie que le jour où elle sera morte. Si les électeurs veulent nous croire, s'ils se décident à choisir leurs mandataires, un peu moins parmi les politiques et un peu plus parmi les hommes pratiques, nous verrons diminuer les grandes luttes oratoires et... oiseuses, les interruptions plus ou moins parlementaires qui agrémentent les séances à sensation. Par contre, nous verrons l'Assemblée attaquer le grand problème de la réforme de l'impôt des boissons et mettre la main sur l'implacable administration des contributions indirectes. D'une discussion libre et éclairée, la Régie ne sortira pas vivante. Porter la lumière sur ses agissements, c'est dévoiler les plus odieux abus; c'est montrer au public des lois monstrueuses qu'il faudra massacrer sitôt qu'elles apparaîtront.

En réformant cet impôt, le Parlement ferait œuvre démocratique, mille fois plus

précieuse pour l'ouvrier qu'une hausse des salaires. L'impôt des boissons, qui passe inaperçu pour le riche, pèse cruellement sur le petit consommateur; il a pour résultat non-seulement de vider la bourse des familles peu aisées, mais encore de ruiner leur santé, car la folle élévation des droits est un aiguillon pour les falsificateurs.

Nous avons donc pour nous tous les petits consommateurs, c'est-à-dire le nombre.

L'impôt encourage aussi la fraude vis-à-vis du fisc, tend à fausser l'esprit public en enlevant le caractère de délit à cette fraude qui a pour but d'éviter le paiement de tels droits.

Il appartient à la prochaine législature de faire disparaître cette énormité que l'on appelle la loi de 1816.

Il lui appartient aussi et surtout de ne pas laisser subsister plus longtemps la funeste institution de la Régie, école de démoralisation et tombeau de la dignité française.

Comment admettre que la loi autorise le partage des amendes et confiscations entre verbalisants; qu'elle les excite à bénéficier de la fraude, et, chose monstrueuse, qu'elle leur permette de s'enrichir, même aux dépens d'un innocent, en déclarant que leurs procès-verbaux font foi jusqu'à inscription de faux ? Comment le législateur a-t-il pu se respecter assez peu pour consacrer une telle immoralité ?

Comment peut-on faire assez bon marché de la dignité humaine et de l'inviolabilité du foyer domestique pour ne pas répudier à jamais la honteuse pratique de l'exercice ? Parce qu'un homme est débitant de boissons, au lieu d'être boucher ou boulanger, il ne lui est pas permis de vivre tranquillement chez lui avec sa femme et ses enfants, loin des regards mal intentionnés ? Lorsqu'il plaît à MM. les agents de la Régie d'envahir son domicile, ils ne se contentent pas de visiter le magasin de vente, les caves et tous les locaux destinés à l'exercice du commerce; ils pénètrent en maîtres dans l'habitation personnelle de l'assujéti, ils font leurs acquisitions dans toutes les parties de cette habitation, dans les meubles et dans les armoires. Ils voient, si cela leur plaît, tous les papiers, toutes les correspondances, même les plus intimes, et peuvent ne quitter la place que lorsqu'ils ont pénétré tous les secrets de la famille.

On croit rêver en entendant parler de pareils faits, en plein XIX^e siècle, chez une nation qui se prétend libérale; on se demande comment tant de législatures ont pu naître et mourir sans saper par la base une telle organisation.

Que nos gouvernants le sachent, ces mots de *Liberté* et d'*Egalité* qu'ils ont fait inscrire au front de nos monuments ne représentent qu'une ironie pour nous, qui sommes serfs au milieu des citoyens. Nous ne sommes ni libres, ni égaux à nos compatriotes.

Nous voulons justice.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Ce soir jeudi 1^{er} octobre; ouverture de la saison théâtrale. La *Traviata*, grand opéra en 4 actes, musique de Verdi, avec le nouveau ténor, M. Goffoël, et M^{lle} Dorian.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Lundi prochain, 5 octobre, pour l'ouverture de la saison théâtrale, on jouera la *Closerie des Genêts*, drame en 7 actes, de Frédéric Soulié.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 septembre.

C'était aujourd'hui la réponse des primes sur les rentes françaises. Cette opération a suscité une lutte assez vive qui a, dans une certaine mesure, influencé le marché du comptant. Néanmoins les cours ont fini par reprendre leur fermeté : la 3 0/0 est à 80.85, l'amortissable à 83.10, le 4 1/2 0/0 à 109.50.

Le Crédit Foncier est toujours demandé à 1,320. Si l'on tient compte des trois mois acquis sur le coupon du 1^{er} janvier, lequel sera de 30 fr., le titre ne revient qu'à 1,305 fr. et le placement ressort à 4.60 pour le moment. Le développement des opérations donnera pour 1885 un bénéfice supérieur de 1,200,000 fr. à celui de 1884. Le dividende pourrait donc dépasser 60 fr.

Les obligations se ressentiront de la hausse que l'on prévoit sur les actions. Leurs cours sont relativement très-bas. Ceux des Communales 1880 et des Foncières 1885 sont à 65 fr. au-dessous du pair.

L'action de la Société Générale reste ferme et demandée à 455.

L'action Panama baisse toujours. Elle est à 425 francs. Il y a longtemps que nous avons conseillé de vendre.

Le Crédit Lyonnais est totalement délaissé.

Les actions des Chemins de fer français sont fermes. On cote : le Nord à 1,867.50, l'Orléans à 1,345, l'Est à 798.75, l'Ouest à 868.75.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DUSART, avoué à Paris, rue de Rivoli, n° 150.

VENTE

Au Palais de Justice, à Paris, le mercredi 21 octobre 1885, à deux heures,

MÉTAIRIE DES GRANGES

Située commune de Saint-Clément-des-Levées, près Saumur.

Mise à prix: 120,000 fr. S'adresser à M^e DUSART, avoué, et à M^e DUPUY, notaire à Paris.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Le dimanche 18 octobre 1885, à une heure, au château de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

DE: Vins bruts rouges et blancs, vins mousseux et autres, machines à boucher et à doser, futailles, bouteilles, meubles de bureau, tables, chaises et fauteuils, pendules, caisse-coffre-fort, literie, linge, vaisselle, etc.

Le tout dépendant de la faillite de M. Alfred ROUSTEAUX. On paiera comptant avec 10 0/0 en sus pour les frais. S'adresser audit M^e PINAULT.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Par suite de faillite, Le samedi 3 octobre 1885, à 1 heure après midi,

D'UN CHEVAL De Camion.

Dépendant de la faillite de M. Alfred ROUSTEAUX, ancien négociant en vins à Saint-Cyr-en-Bourg.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, (789) PROUX.

A LOUER DE SUITE MAGASIN

Grand'Rue, n° 1, maison Lardé.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, le lundi 5 octobre 1885, à une heure après midi,

Fonds de Chapellerie

Et ÉQUIPEMENTS militaires. Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3,

Dépendant de la faillite LEDAIN. Mise à prix: 1,200 francs.

S'adresser, pour renseignements, soit à M^e AUBOYER, dépositaire du cahier des charges, soit à M. BONNEAU, rue d'Alsace, à Saumur, syndic de la faillite. (775)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, DEUX

MAISONS BOURGEOISES

Porte cochère, écuries et remises, Avec ou sans JARDIN, Situées au Marronnier, Aménagement intérieur au gré des locataires.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. TOUCHAIS, propriétaire, ou à M. BROUM, 24, rue du Roi-René, à Saumur. (781)

A LOUER

PRÉSENTMENT APPARTEMENT MEUBLÉ

Au 2^e étage, 5, rue Dupetit-Thouars. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés, Situés rue Nationale, 31. S'adresser à M^{me} veuve BOUGRIER. Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A VENDRE

JUMENT Très-douce, poil bai,

Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1^m55. S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

A LOUER

Premier Etage

REMISE ET ÉCURIE. On louerait avec ou sans remise. S'adresser, 3, rue Beaurepaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT, En totalité ou par parties, MAISON

Située rue du Port-Clogogne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886 UNE VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 18, Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations. Ferait un très-beau magasin. Transformations au gré du preneur. S'adresser à la Ville de Paris.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès, Un bon Atelier de menuiserie

Bien achalandé, bien outillé, Situé à Saint-Clément-des-Levées, près Saumur (Maine-et-Loire).

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^{me} veuve RENOUBARD, à Saint-Clément. (765)

A CÉDER

BON CAFÉ Situé au centre de la ville, Conditions avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

A VENDRE

A L'AMIABLE, COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignées, Dépendant de la Terre de Brézé.

- 1^o La coupe de la Butte-de-Bournée, contenant 16 hectares 32 ares.
- 2^o La coupe de Bonne-Nouvelle, contenant 1 hectare 64 ares.
- 3^o Un lot de Peupliers.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux Gardes de la Terre de Brézé, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur. (755)

COMMUNE DE CHACÉ

Le Maire de la commune de Chacé a l'honneur de prévenir le public que le dimanche 11 octobre 1885, à une heure de l'après-midi, à la mairie de Chacé, il sera procédé à la vente de 77 Peupliers, marqués et numérotés, situés au Grand-Maraîs Leroy (hippodrome de Chacé-Varraîn).

S'adresser, pour les renseignements, au secrétariat de la Mairie de Chacé. Le Maire, CHASLES.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner. Envoi d'échantillons sur demande.

A MM. les CHAMPAGNEISERS

A VENDRE

TRÈS-BONNE EAU-DE-VIE 65 degrés, 3 ans de tonneau. S'adresser à M. Louis AUBERT, à Mensabert, commune de Coutures.

A VENDRE

UNE CAVÈ Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly. S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

Offres et Demandes

On demande du travail à la journée pour la lingerie et travaux de couture et raccommodages. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un employé sérieux, âgé de 20 ans au moins, pour une maison de commerce de la place. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser, 15, rue de Bordeaux.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande un clerc se destinant au notariat.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (814)

MERCERIE EN GROS Maison L. VINSONNEAU On demande un apprenti.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

OREZZA

est la plus riche en fer et en acide carbonique
Spéciale pour le Traitement de
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	80 90	80 75	Est	798 75	795	OBLIGATIONS.			Gaz parisen	517 50	516 75
3 % amortissable.	83 25	83	Paris-Lyon-Méditerranée.	1242 50	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	507	Est	371 75	371 25
3 % (nouveau)	83	83	Midi	1160	1160	— 1865, 4 %	517	515 50	Midi	381	379
4 1/2 %	104 10	104 35	Nord	1571 25	1570	— 1869, 3 %	466	466	Nord	390	390 75
4 1/2 % (nouveau)	109 50	109 42	Orléans	1342 50	1335	— 1871, 3 %	395	397	Orléans	381	381
Obligations du Trésor.	510	510	Ouest	863 75	870	— 1875, 4 %	519	519 50	Ouest	379	377 50
Banque de France.	4950	4950	Compagnie parisienne du Gaz.	1507 50	1505	— 1876, 4 %	519	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	380	380
Société Générale.	455	455	Canal de Suez.	2015	2013	Bons de liquid. Ville de Paris.	529 50	529 75	Paris-Bourbonnais	378 77	377
Comptoir d'escompte.	975	975	C. gén. Transatlantique.	471 25	470	Obligations communales 1879.	454	450	Paris-Saumur	583 50	582
Crédit Lyonnais.	530	526	Russe 5 0/0 1870.	94 25	93	Obligat. foncières 1879 3 %	453 75	453	Canal de Suez.		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1320				Obligat. foncières 1883 3 %	361 50	361 50			
Crédit mobilier.	228 75	225 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
3 heures	8 minutes	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
6	55	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
9	13	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
1	25	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
3	32	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
7	15	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
10	36	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	(s'arrête à Angers).	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
8 heures	26 minutes	direct-mixte.	direct-mixte.	direct-mixte.	direct-mixte.	direct-mixte.	direct-mixte.	direct-mixte.	direct-mixte.	direct-mixte.	direct-mixte.	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
8	21	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	omnibus.	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
9	37	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	express.	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
12	48	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	soir, omnibus-mixte.	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
4	44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
7	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
10	24	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'ingénieur soussigné.